



TRANSMIS LE 28/11/2023  
REÇU LE 28/11/2023  
AFFICHÉ LE  
NOTIFIÉ LE 1<sup>er</sup>/12/2023  
PUBLIÉ LE  
RECITÉ LE 1<sup>er</sup>/12/2023

2023/...

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023

#### DÉLIBÉRATION N°06

**OBJET : FINANCES – APUREMENT DU COMPTE 4581.**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,  
L'an deux mil vingt-trois, le 23 du mois de novembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE

**M. le Maire : Xavier MELKI.**

**Adjoint au Maire (\*) :** Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

**Conseillers Municipaux (\*) :** Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

#### Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Pasionaria ENEDAGUILA.

#### Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

**Conseillers Municipaux (\*) :** Vincent MULOT.

#### Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

**Conseillers Municipaux (\*) :** Florent BATIER.

#### ABSENTS ayant donné Procuration

#### Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Hervé GALICHET : Henri FERNANDEZ.

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO.

Sophie FERREIRA : Laurie DODIN.

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Yohan KAJDAN : Pasionaria ENEDAGUILA.

**Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :** Françoise LASCOT : Vincent MULOT.

**Absent excusé :**

**Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :** Marc SCHWEITZER.

**Absent :**

**Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :** Océane USTASE.

**Secrétaire de séance :** Sabrina FORTUNATO

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, convoqué le 16 novembre 2023, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.  
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(\*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville la Garenne (95130)

Finances

Question n°06 du CM en date du 23/11/23-P1/2

## CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2023 DÉLIBÉRATION n°06

**OBJET : FINANCES – APUREMENT DU COMPTE 4581.**

### Le Conseil municipal

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** les écritures comptables réalisées sur les natures budgétaires 237 et 4581 selon les nomenclatures M12 et M14 pour les travaux de construction de la cuisine centrale et pour l'extension du centre culturel Saint Exupéry,

**CONSIDÉRANT** la concession passée par la commune le 30 juin 1989 avec la société RGC restauration ayant pour objet la réalisation d'une cuisine centrale en liaison froide, l'aménagement des offices relais et l'exploitation de la cuisine et selon laquelle la Ville s'engageait à verser à la société une redevance destinée au remboursement de l'investissement,

**CONSIDÉRANT** que le montant correspondant aux versements effectués pour la construction de la cuisine centrale est de 2 599 838,46 €,

**CONSIDÉRANT** que par délibération du 15 juin 1992, le Conseil municipal a approuvé et autorisé le Maire à signer la convention d'aménagement du parvis de Saint Exupéry entre la Ville et la SEMAF dont les travaux réalisés comprenaient une extension du centre culturel, la réalisation d'un parking en sous-sol et la création d'un parvis devant le centre culturel,

**CONSIDÉRANT** que la Ville s'engageait dans cette convention à verser à la SEMAF une subvention, l'annuité du remboursement des emprunts contractés par la SEMAF pour les travaux ainsi que le complément du financement de l'opération à la production du bilan de clôture,

**CONSIDÉRANT** que par délibération du 4 juillet 2002, le Conseil municipal a décidé d'intégrer par le biais des écritures comptables d'ordre le centre culturel Saint Exupéry dans le patrimoine de la Ville pour un montant de 7 836 809 €,

**CONSIDÉRANT** le montant du solde de la nature 4581 « travaux pour compte de tiers » dans les comptes de la trésorerie de 10 389 730,69 €,

**CONSIDÉRANT** la demande du Comptable Public d'apurer le compte 4581 en prévoyant et en réalisant les écritures comptables suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement :

- Inscription de 10 389 730,69 € en recette d'investissement sur la nature 4582 « travaux pour compte de tiers ».
- Inscription de 7 836 809 € en dépense d'investissement sur la nature 20422 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé »
- Inscription de 2 552 921,69 € en dépense d'investissement sur la nature 21318 « constructions autres bâtiments publics.



Ville de Franconville la Garenne (95130)  
Finances

Question n°06 du CM en date du 23/11/23-P2/2

**APRES** l'avis de la Commission "ressources et développement" du 9 novembre 2023,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité des votants, le Conseil municipal**

**Article 1<sup>er</sup> : DECIDE** de procéder à l'apurement du compte 4581 « travaux pour compte de tiers » dans les comptes de la trésorerie en prévoyant et en réalisant les écritures comptables suivantes qui s'équilibrent en dépenses et en recettes d'investissement :

- Inscription de 10 389 730,69 € en recette d'investissement sur la nature 4582 « travaux pour compte de tiers ».
- Inscription de 7 836 809 € en dépense d'investissement sur la nature 20422 « subventions d'équipement aux personnes de droit privé »
- Inscription de 2 552 921,69 € en dépense d'investissement sur la nature 21318 « constructions autres bâtiments publics.

**Article 2 : PRÉCISE** que les sommes correspondantes seront inscrites à la prochaine décision modificative.

**Article 3 : PRÉCISE** qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

**Article 4 : PRÉCISE** que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**A l'unanimité des votants**

Pour : 37 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

**POUR EXTRAIT CONFORME**

Xavier MELKI

Maire de Franconville-la-Garenne  
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire

Par le Maire  
L'Adjoint au Maire

*Yves Alain Verbrugge*  
Le 19 décembre 2023



## Acte à classer

DEL23112023Q6

1 En préparation      2 En attente retour  
Préfecture      3 > AR reçu <      4 Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-11-28T10-47-20.00 ( MI249180867 )

Identifiant unique de l'acte :  
095-219502523-20231123-DEL23112023Q6-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : FINANCES - APUREMENT DU COMPTE 4581.

Date de décision : 23/11/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 06 - FIN -Apurement compte 45.PDF      Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé      Date 28/11/23 à 10:47

Par SADEQ Fatiha

Transmis      Date 28/11/23 à 10:47

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception      Date 28/11/23 à 10:53